

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le deux décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Lionel ROUSSET ; Corine BRINDEL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Procurations : Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI,

Date de la convocation : 26 novembre 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION 2024 -06 - 02 - A - REFUGE ANIMALIER

Approbation d'une convention à souscrire avec un refuge animalier fourrière

Monsieur Philippe BRUGERE, Maire, rappelle que les statuts de Haute Corrèze Communauté n'ont pas prévu la création ni la gestion d'un refuge animalier ni de fourrière pour les animaux errants. De fait, le pouvoir de police du Maire fait qu'à ce jour, lorsqu'un animal errant est pris en charge, les services communaux mettent en œuvre diverses procédures dans le respect de la législation, et qu'en définitive, l'animal est transféré dans un refuge de protection pour y être adopté, et dans les cas où l'animal représente un danger grave, un risque de rage, un état de délabrement physiologique irréversible, une décision d'euthanasie est prise conjointement avec le vétérinaire.

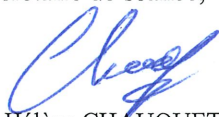
M le Maire propose désormais l'utilisation d'un service de fourrière animale avec la fourrière animale « les crocs de l'empereur » domiciliée à Ussel.

Sur proposition de M le Maire, **A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la convention à souscrire à compter du 1^{er} janvier 2025 avec la fourrière animale dénommée Les Crocs de l'Empereur domiciliée au hameau de la Goudouneche 19200 USSEL

DIT que la participation annuelle sera inscrite au budget primitif 2025

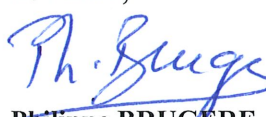
La Secrétaire de séance,



Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme
Meymac, le 2 Décembre 2023

Le Maire,



Philippe BRUGERE